

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 94

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

**RD560 - Auriol - Aire de covoiturage - Convention d'entretien et d'exploitation partiels
du domaine public routier départemental**

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Marseille
0413312219**

PRESENTATION

Le Département des Bouches du Rhône, en accord avec la commune d'Auriol, souhaite réaliser un parking de covoiturage sur la commune, en agglomération. Il se situera entre la RD560 et l'avenue Marius et Marie-Jeanne AMPHOUX, sur le domaine public routier départemental à Auriol constitué d'un ancien délaissé de la RD45a.

Le parking étant situé en agglomération, la commune prendra à sa charge l'entretien et l'exploitation de l'aménagement réalisé par le Département (maître d'ouvrage).

La convention jointe au rapport a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération, après exécution des travaux.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental, dont le projet est joint au rapport, après la réalisation des travaux de création du parking de covoiturage situé entre la RD560 et l'avenue AMPHOUX sur le domaine public routier départemental.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL